

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance du jeudi 12 février 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	22	22

L'an 2026, le 12 février à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-en-Serval, sous la présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 06/02/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

Présents : M. KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. SOLER Patrick, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. FALLOT Frédéric, M. DUFLOS JérémY, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BRICHE Etienne, M. GRANZIERA Gilles, M. RICHARD Eric, M. BRAULT Michel, M. DULMET Yves, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest, M. BATTAGLIA Alain.

Suppléants : M. RICHARD Eric (de M. NIRO Eric), M. BRAULT Michel (de M. THERRY Eric), M. DULMET Yves (de M. FONTAINE Pascal), M. WROBLEWSLI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien), M. BATTAGLIA Alain (de M. GAILDRAT Olivier).

Excusés : M. KUDLA Dominique, M. FONTAINE Pascal, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. THERRY Eric, M. WHYTE Julien, M. NIRO Eric, M. DREVILLE Gérard, M. GUEDON Eric.

Absents : M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François, M. BOGERS Jean-Pierre, M. GAILDRAT Olivier M. MAGNIER Philippe.

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Gérard.

A été nommé secrétaire : M. FABRE Jacques

D1-02-2026**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que le vote du budget primitif sera à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical ;

Considérant qu'un débat doit se tenir sur la base du rapport d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260212-D1-02-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle financier en date du 5 février 2026 ;

EXPOSE

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Comité Syndical. Il a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire au sein du Comité Syndical.

Il a notamment été proposé :

- De ne pas modifier le montant de la redevance syndicale perçue sur la vente d'eau telle que définie par la délibération n° D6-12-2025, dès lors qu'il est suffisant pour couvrir les frais relatifs aux investissements prévus pour l'année 2026 ;
- De reporter la totalité de l'excédent d'exploitation de l'année 2025 en section de d'exploitation du budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 17/02/20260



Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO



Monsieur Jacques FABRE, Secrétaire de séance